

## Pour ne pas faire apparaître nos commentaires sur google

Par **Fouziya**, le **27/07/2012** à **15:19**

Bonjour,

Comment faire pour que nos post n'apparaissent pas sur google??

Par **Camille**, le **27/07/2012** à **15:40**

Bonjour,

[citation]Comment faire pour que nos post n'apparaissent pas sur google??[/citation]

Pourquoi voudriez-vous que vos "posts" ou vos commentaires n'apparaissent pas sur Gogol, Juristudiant étant, jusqu'à preuve du contraire, un forum public ?

[smile17]

Par **Camille**, le **27/07/2012** à **21:22**

Bsr,

[citation]oui certes sauf si on n'est pas membre du forum. En tout cas c'est ce que je pensai..[/citation]

On peut poster sans être inscrit ? [smile17]

Par **Newjurist**, le **27/07/2012** à **22:38**

Bonsoir,

Sauf qu'on peut lire les sujets du forum sans être membre.

Par **Newjurist**, le **27/07/2012** à **23:15**

Re,

Comme l'a précisé Camille, c'est un forum public.

Par **Jacky**, le **27/07/2012** à **23:37**

Belle marque d'individualité !

Tout cela pour que les étudiants dans la même promotion n'ait pas accès aux mêmes informations que vous ...

Par **Camille**, le **27/07/2012** à **23:53**

Bsr,

[citation]beh non quelle question !  
[/citation]

Ben alors, pourquoi écrivez-vous...

[citation]oui certes sauf si on n'est pas membre du forum.[/citation]

[smile17]

"inscrit" = "membre".

Par **Camille**, le **27/07/2012** à **23:54**

Bonsoir,

[citation]Belle marque d'individualité !

Tout cela pour que les étudiants dans la même promotion n'ait pas accès aux mêmes informations que vous ...

[/citation]

Meueueuh non ! C'que vous êtes médisant ! [smile36]

Par **alex83**, le **28/07/2012** à **10:57**

Bonjour,

Seule solution (malheureuse), supprimer.

Encore qu'avec les page en cache google stock longtemps...

Par **Camille**, le **28/07/2012** à **11:21**

Bonjour,

[citation]Seule solution (malheureuse), supprimer. [/citation]

Et oui. Si tout le monde se met à supprimer ses propres messages, ça va faire un forum

super intéressant et hautement instructif !  
Même pour les gougnaftiers pompeurs d'infos qui ne veulent pas partager.  
[smile31]

Par **Camille**, le **28/07/2012** à **13:05**

Bonjour,  
Mais, on ne parlait pas forcément de vous, mais de ceux et celles, ça arrive de temps en temps, qui suppriment leurs propres messages une fois qu'ils ont obtenu les réponses qu'ils/elles attendaient.  
Ce qui donne des files fort intéressantes et faciles à suivre...

Comme disait Thierry le Luron en imitant Giscard "Je ne connais pas les questions d'avance, je ne connais que les réponses"...

Par **gregor2**, le **28/07/2012** à **14:43**

Bonjour,

il n'est en effet pas possible de directement masquer les sujets sur google, le but étant la participation ce serait contraire à ce but -

Par **Newjurist**, le **28/07/2012** à **16:22**

Fouziya, je pense que tu as un problème avec le jugement de valeur.

Ce n'est pas un jugement, c'est juste que nous trouvons ta question non idoine, inadéquate, futile.

Demander s'il est possible de cacher une question sur un forum public c'est un peu si un footballeur demandait s'il pouvait jouer avec les mains.

Toujours est-il qu'il est possible de pousser le vice (Oh oui) jusqu'à dire que tu veux cacher tes questions pour ne pas que quelqu'un puisse voir tes demandes sur ton mémoire (sur le risque préjudiciel) + les questions sur les fondements du RC (surement une partie de ton intro?!). Ce quelqu'un pourrait être l'examineur ?

Par **Camille**, le **29/07/2012** à **10:42**

Bonjour,

[citation] tu veux cacher tes questions pour ne pas que quelqu'un puisse voir tes demandes sur ton mémoire (sur le risque préjudiciel) + les questions sur les fondements du RC

(surement une partie de ton intro?!). Ce quelqu'un pourrait être l'examineur ?[/citation]  
Si c'est ça, on retomberait alors un peu dans...

[citation]non idoine, inadéquate, futile.[/citation]

Aucun examinateur ne peut, j'espère, reprocher à un étudiant de venir discuter de son problème sur un forum avec d'autres étudiants, comme il pourrait le faire dans d'autres circonstances et conditions. Je dirais même, au contraire !

C'est souvent de la discussion, quelles que soit le lieu ou l'heure, que naît la solution et un forum n'est pas un lieu de discussion d'une nature spécifique particulière.

D'autant que Fouziya n'aura pas seulement à exposer sa théorie, il faudra qu'elle l'étaye par des références à des sources fiables et sérieuses. En vrac, arrêts de la Cour de cassation, observations publiées par des commentateurs reconnus, extraits de documents publiés sur des sites sérieux, tels - par exemple - le site de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, du Conseil constitutionnel, Légifrance, sites des Ministères, pour se cantonner aux seules sources Internet.

Il est évident que...

"Camille, sur le forum Juristudiant, dans la rubrique Droit civil, a déclaré que bla, bla, bla..."

Source :

<http://www.juristudiant.com/forum/pour-ne-pas-faire-apparaître-nos-commentaires-sur-google-t16951.html>

...ne fait pas partie des références fiables et sérieuses dont je parle ci-dessus.

Pas plus que si Fouziya écrivait "*Je pense que bla, bla, bla...*" en reprenant l'argumentation de Camille à son propre compte...

[smile25]

Par **Newjurist**, le **29/07/2012** à **17:34**

Je suis d'accord.

Je disais juste que partager des idées sur un mémoire ne me dérange pas et ne dérangera pas un examinateur.

Mais demander pour chaque partie du mémoire de l'aide, sans montrer un minimum de recherche (je fais allusion à la question sur les fondements du RC), devrait ça déranger l'examineur.

Quant aux sources, faut-il pour chaque élément apporté donner la source de l'information (de l'intro jusqu'au dernier point évoqué dans le mémoire) ou faut-il faire une liste à la fin des sources utilisées ? (Je ne parle pas des précisions telles que les dates des décisions etc. mais de la doctrine entière?)

Par **Camille**, le **29/07/2012** à **20:09**

Re,

[citation]Quant aux sources, faut-il pour chaque élément apporté donner la source de

l'information (de l'intro jusqu'au dernier point évoqué dans le mémoire) ou faut-il faire une liste à la fin des sources utilisées ? (Je ne parle pas des précisions telles que les dates des décisions etc. mais de la doctrine entière?)[/citation]

Le mieux serait de poser directement la question à l'examineur ou au directeur d'études pour connaître ses marottes.

Moi, en ce qui me concerne personnellement et dans mon métier à moi, quand j'ai des exposés ou des documents de toute nature à rédiger, je suis toujours parti du principe, en caricaturant un peu, qu'au lieu de m'adresser à un ou des spécialiste(s) de la question, je m'adressais au contraire à quelqu'un qui ne connaissait rien, je dirais même qui n'y comprenait rien à rien, en bref au plus khong des khongs, au crétin congénital le plus absolu, au demeuré définitif que des comme ça on en rencontrera jamais deux, et que mon boulot consistait à faire en sorte qu'il comprenne quand même. Donc, présentation toujours la plus simple, la plus évidente et la moins compliquée à lire.

Ou, dit beaucoup plus élégamment :

[citation]Si vous ne pouvez expliquer un concept à un enfant de six ans, c'est que vous ne le comprenez pas complètement.

*Albert Einstein*[/citation]

Mettez-vous toujours à la place de votre lecteur.

[smile25]

Par **gregor2**, le **29/07/2012** à **21:42**

Bonsoir,

[citation]Moi, en ce qui me concerne personnellement et dans mon métier à moi [...]

je m'adressais au contraire à quelqu'un qui ne connaissait rien, [...] au plus khong des khongs, au crétin congénital le plus absolu, au demeuré définitif que des comme ça on en rencontrera jamais deux, [/citation]

Travailler avec vous doit être un vrai plaisir ;)

Par **Camille**, le **30/07/2012** à **10:17**

Bonjour,

[citation]Travailler avec vous doit être un vrai plaisir ;)[/citation]

Vous ferez comme vous voulez... [smile25]